

vice par esprit de charité et se traiteront dans toutes les occasions avec douceur et avec politesse.

Aucun n'introduira les étrangers dans la maison. On recevra les visites au parloir commun. Quand on y sera demandé, on obtiendra la permission d'y aller. On n'y paraîtra qu'avec propreté, bienséance et modestie. Dans cette rencontre ainsi que dans les autres, les enfants témoigneront beaucoup de respect aux parents. Ils éviteront de parler aux personnes du dehors, de leurs condisciples, de ce qui se passe dans l'intérieur de la maison et en général de ce qui ne les regarde point.

Ils ne recevront point les visites des jeunes gens de la ville avec lesquels ils n'ont aucune affaire. Ils ne s'arrêteront pas non plus avec les externes avant et après les classes, ni dans aucun autre temps. Ils ne formeront point avec eux de liaison particulière. Ils ne correspondront point avec eux par lettres. Ils ne pourront les charger d'aucune commission sans en avoir obtenu la permission.

Comme on ne doit jamais s'écarter de l'ordre